



**ÉCOLE DE
MUSIQUE
D'ÉCULLY**

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2025 – 2029

AEM – Association Éculloise de Musique
10 bis rue de Charrière Blanche – 69130 Écully
accueil@aem-ecully.fr
04 78 33 51 77
www.aem-ecully.fr

Établi par la direction et le Conseil d'Administration

Sommaire

A. TABLE DES MATIERES

B. Avant-propos.....	4
C. Présentation de l'AEM.....	5
1. Introduction.....	5
2. Historique et contexte.....	5
3. Le territoire.....	6
4. Les locaux	7
5. L'équipe professionnelle	7
6. L'association	8
7. Les adhérents	8
8. Le budget.....	8
D. Bilan du projet précédent	10
E. Orientations.....	12
1. Objectifs généraux.....	12
2. Axe 1 – Le projet pédagogique	13
3. Axe 2 – Le positionnement de l'AEM sur le territoire	17
4. Axe 3 – L'organisation et le fonctionnement	20
5. Axe 4 – La vie associative	23
6. Tableau récapitulatif de suivi des axes du projet d'établissement	25

B. AVANT-PROPOS

Le projet d'établissement est un document clé qui structure les activités et fixe les objectifs de notre école de musique. Sa rédaction s'inscrit dans le cadre du Schéma des Enseignements Artistiques de la Métropole de Lyon, qui en recommande la mise en place.

Ce document définit l'identité de l'École ainsi que ses axes prioritaires de développement. Il intègre une analyse de la réalité sociale, économique et culturelle du territoire, tout en tenant compte du rôle et de l'engagement des différents acteurs et partenaires locaux impliqués dans le domaine artistique.

L'objectif principal du projet d'établissement est de préciser les finalités pédagogiques des enseignements proposés et d'organiser le fonctionnement global de l'école, en conformité avec les orientations et réglementations émises par le ministère de la Culture et les schémas directeurs nationaux.

Ce projet s'adresse à un large public : élus, enseignants, partenaires, adhérents, ainsi qu'aux instances administratives et pédagogiques. L'AEM (Association Eculloise de Musique) souhaite s'affirmer comme un acteur majeur de la vie culturelle locale. Sa mission est d'accompagner chaque élève vers une pratique instrumentale diversifiée et autonome, tout en favorisant les projets collectifs. L'école s'ouvre également vers l'extérieur à travers des partenariats solides avec les acteurs culturels et sociaux du territoire.

C. PRÉSENTATION DE L'AEM

1. Introduction

L'école de musique est un lieu ouvert à tous, dédié à la rencontre, au partage, à la pratique et à la création musicale. Elle joue un rôle important dans la vie sociale en favorisant la mixité, l'échange et l'expression collective.

La Charte de l'enseignement artistique spécialisé (Ministère de la Culture, 2001) rappelle que l'éducation artistique est un levier essentiel de démocratisation culturelle. Elle développe la sensibilité, la curiosité, le goût de la découverte et le plaisir de créer.

La pratique artistique est aujourd'hui reconnue comme un complément indispensable à l'éducation des enfants et des jeunes. Elle contribue à leur développement personnel, à leur culture générale et à l'acquisition de compétences utiles : concentration, écoute, mémoire, travail collectif.

L'Association Éculloise de Musique (AEM) accompagne tous les musiciens amateurs, enfants comme adultes, dans leurs parcours d'apprentissage. Elle leur propose un cadre bienveillant, des outils adaptés, et favorise les échanges entre élèves, familles et enseignants.

Acteur culturel local, l'AEM collabore avec de nombreuses structures du territoire. Elle organise des activités pour un large public et agit pour rendre la musique accessible à tous, notamment en direction des publics éloignés de l'offre culturelle.

2. Historique et contexte

L'AEM a été créée en 1976 par Irène et Marie-Thérèse Robin, avec l'ambition de rendre la pratique musicale accessible à tous, enfants comme adultes, dans la commune d'Écully.

Dès sa première année, l'école accueille 212 élèves et propose l'enseignement de 6 instruments. Le succès est rapide, et l'école connaît une croissance régulière :

- 1986-1987 : le nombre d'adhérents passe à 329, avec désormais 20 instruments enseignés.
- 1996-1997 : mise en place d'une direction collégiale composée d'un directeur général et de trois responsables de départements (musique classique, musiques actuelles, formation musicale).
- Février 2002 : la direction est réorganisée avec une directrice et deux responsables (artistique et administratif).
- Octobre 2007 : l'école est reconnue École Ressource par le Conseil Général, ce qui renforce son rôle de structure de référence sur le territoire.
- Octobre 2024 : l'équipe administrative est réorganisée avec un directeur, une responsable administrative et financière, et un responsable pédagogique.

Au fil des années, l'AEM a su s'adapter aux évolutions des pratiques musicales, aux besoins pédagogiques des élèves et aux attentes de la vie culturelle locale. Elle a été portée par l'engagement de nombreux présidents et directeurs qui ont contribué à son développement.

Présidents successifs : Irène ROBIN, Pierre BERTIN-HUGAULT, Philippe PORTIER, Viviane MOISY, Didier FRECH, Laurence BELON, Géraldine BALLIGAND, Sophie TRUBLIN, Emmanuelle FOULON, Laurent OLLIVIER.

Directeurs successifs : Marie-Thérèse ROBIN, Emmanuel ROBIN, Bernard RAMBAUD, Christophe PAYM, Françoise ROESCH, Frédéric BASSIER, et depuis 2023, François AYMONIER.

Aujourd’hui encore, l’AEM continue de faire vivre son projet initial : offrir un enseignement musical de qualité, ouvert à tous, dans une logique de partage, de transmission et d’ouverture culturelle.

3. Le territoire

L’AEM est située au 10 bis chemin de Charrière-Blanche, en plein cœur de la commune. Écully, commune de la métropole de Lyon, comptait 18 361 habitants selon l’INSEE en 2021. La population est globalement bien répartie entre les différentes tranches d’âge, avec une forte présence d’enfants et de jeunes adultes :

- 3 235 habitants ont moins de 15 ans
- 4 126 ont entre 15 et 29 ans
- 2 611 entre 30 et 44 ans
- 3 252 entre 45 et 59 ans
- 2 769 entre 60 et 74 ans
- 2 368 ont plus de 75 ans

Située dans la première couronne de l’agglomération lyonnaise, Écully bénéficie d’un cadre de vie agréable, d’une richesse patrimoniale préservée (labellisée “Ville 4 fleurs”), et d’un tissu associatif très actif.

La commune est également un pôle économique et éducatif important. Elle accueille plusieurs établissements d’enseignement supérieur de renom (comme l’École Centrale de Lyon, l’Institut LYFE, l’ITECH), ainsi que des entreprises nationales et internationales (SEB, SBM, Service National de Police Scientifique...). Elle attire ainsi de nombreux étudiants et actifs, tout en conservant un caractère résidentiel.

Le territoire compte :

- 7 groupes scolaires, dont un privé sous contrat et un hors contrat
- 2 collèges, dont un privé sous contrat
- 1 lycée professionnel
- une douzaine d’établissements d’enseignement supérieur

La commune présente toutefois certaines disparités sociales et géographiques. En particulier, le quartier des Sources-Perollier, récemment classé Quartier Politique de la Ville (QPV) en janvier 2024, reste peu représenté parmi les publics de l’AEM. Aucun élève issu de ce secteur n’est actuellement inscrit à l’école, ce qui révèle une fracture sociale et culturelle persistante.

Ce constat souligne l’importance pour l’AEM de renforcer ses actions de médiation et d’ouverture vers des publics plus éloignés de l’offre culturelle, dans une logique d’inclusion et d’équité territoriale.

4. Les locaux

L'AEM dispose de locaux situés dans un bâtiment communal, mis à disposition par la Mairie d'Écully, propriétaire des lieux et responsable de leur entretien.

Ce site, entièrement dédié à l'enseignement musical, comprend 13 salles de cours, pour une surface totale de 732 m². Il permet d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions, tant pour les cours individuels que collectifs.

Les locaux sont partagés avec une autre structure culturelle locale, l'Association ZARASTRO, dans le cadre d'une convention d'usage.

Des accords permettent également l'utilisation des salles pour des répétitions en dehors des temps de cours. A l'heure actuelle, seuls les professeurs et leurs ensembles professionnels en bénéficient.

Ces espaces, bien que fonctionnels, montrent certaines limites, notamment en termes de capacité d'accueil pour des ensembles de grande taille ou des projets interdisciplinaires. Cela invite l'école à réfléchir, avec ses partenaires institutionnels, à l'évolution ou à l'optimisation des lieux à moyen terme.

5. L'équipe professionnelle

L'AEM repose sur une équipe engagée et structurée, composée de personnels administratifs, pédagogiques et artistiques. Cette équipe, à taille humaine, permet à l'école de proposer un enseignement de qualité, dans une ambiance conviviale et bienveillante, tout en s'adaptant aux attentes des élèves.

a) Équipe administrative et de direction

La gestion quotidienne de l'école est assurée par une équipe permanente :

- 1 directeur à temps partiel à 85%, en charge de la coordination générale, artistique et pédagogique
- 1 responsable administratif et financier à 80 %, qui assure le suivi budgétaire, la gestion des inscriptions, la relation avec les adhérents et les RH
- 1 responsable pédagogique, chargé de 9 heures par semaine, pour assurer le lien entre les enseignants et les projets pédagogiques de l'établissement

L'équipe utilise Imuse, un logiciel de gestion adapté aux associations culturelles, qui facilite le suivi des plannings, des adhérents et des ressources humaines.

b) Équipe enseignante

L'AEM compte 25 professeurs, tous qualifiés, pour l'enseignement de 17 disciplines instrumentales incluant le chant. Ces enseignants représentent l'équivalent de 10,5 équivalents temps plein (ETP), ce qui a conduit à la création d'un CSE (premières élections durant l'exercice 2024-2025). La plupart des professeurs sont multi-employeurs, comme c'est courant dans les écoles de musique associatives.

Tous les personnels sont employés selon les dispositions de la Convention Collective ÉCLAT (ex-animation socioculturelle), étendue depuis 1989, qui encadre les conditions de travail, les grilles de salaire et les statuts.

6. L'association

L'AEM est une association loi 1901. Elle repose sur un fonctionnement démocratique impliquant ses adhérents, qu'ils soient élèves majeurs ou parents d'élèves mineurs.

L'association est pilotée par un Conseil d'Administration (CA) composé de 8 à 15 membres, élus en assemblée générale. Le CA se réunit régulièrement avec l'équipe de direction pour suivre la vie de l'école, valider les orientations pédagogiques et budgétaires, et porter les projets de développement. Lors de ces réunions, trois élus municipaux d'Écully sont également invités à titre consultatif, renforçant les liens entre l'AEM et la commune.

Le bureau de l'association, constitué du président, du trésorier et du secrétaire, assure un lien étroit et continu avec la direction de l'école. Il veille à la bonne gestion des ressources, à l'application des décisions du CA et à la coordination générale des actions associatives.

7. Les adhérents

En 2024, l'AEM comptait 380 adhérents, représentant environ 280 familles, majoritairement domiciliées à Écully.

a) Profil des adhérents

Près de 85 % des élèves résident à Écully. Les autres viennent de communes voisines, mais ont souvent un lien direct avec la ville (anciens habitants, étudiants non domiciliés sur place, ou personnes y travaillant).

Le public scolaire représente la majorité des inscrits. Environ 70 % des élèves sont des enfants en école primaire ou collège. Le taux d'abandon à l'entrée au collège a baissé depuis le dernier projet d'établissement..

b) Diversité et enjeux

L'AEM attire des profils variés, mais certains publics restent peu représentés, notamment ceux issus du quartier des Sources-Perollier, récemment classé Quartier Politique de la Ville. Ce constat renforce la volonté de l'école de diversifier ses publics, en proposant des actions favorisant l'inclusion et l'égalité d'accès à la pratique artistique.

8. Le budget

L'exercice fiscal de l'AEM court du 1er août au 31 juillet.

a) Recettes

Le budget de l'école repose sur trois principales sources de financement :

- Les cotisations des adhérents (55 %) : elles varient entre 150 € et 790 € par an, selon les parcours choisis. Les paiements peuvent s'effectuer en une ou plusieurs fois. Elle est complétée par l'adhésion des familles à l'association.
- La subvention municipale (35 %) : versée par la Mairie d'Écully, elle est demandée chaque année sur la base d'un budget prévisionnel. Votée en mars lors du conseil municipal, elle est versée en trois fois.

- Les subventions métropolitaines (10 %) : accordées par la Métropole de Lyon, elles comprennent une subvention annuelle de fonctionnement calculée à partir de la masse salariale de l'école pour 75% et des critères définis par le Schéma métropolitain des enseignements artistiques 2023-2027 pour 25%. Une partie de ces aides peut aussi concerter l'investissement matériel et les projets. Elles sont versées en une seule fois, en novembre.

b) Dépenses

Les salaires représentent près de 90 % des dépenses de l'association, une proportion élevée mais courante pour les écoles de musique associatives (source : Association Opale, 2025). Les rémunérations varient selon l'ancienneté et le statut des enseignants.

c) Coût réel de formation

Le coût annuel moyen de formation d'un élève est estimé entre 1 100 € et 1 200 €*, un montant cohérent avec celui observé dans les structures similaires. La part financée par les familles est donc importante, ce qui pose la question de l'accessibilité tarifaire, en particulier pour les foyers modestes.

D. BILAN DU PROJET PRECEDENT

Activités proposées		
Evolution de la FM		La FM évolue chaque année pour s'adapter à l'évolution des enfants dans la société et au profil des professeurs disponibles pour dispenser les cours.
Développement des offres de cours collectifs		Création de nouveaux ensembles : fanfare en 2019, atelier de musique ancienne (2020) Développement des Ateliers de Musique Actuelles Création des combos (seuls les combos de musique actuelle ont perduré) Mise en place de cours duo
Intervenir dans les écoles		Le projet Médiathèque a permis d'initier tous les élèves de CE2 de la commune mais n'a pas conduit à l'augmentation des inscriptions par manque de visibilité.
Mettre en place des projets / stages pendant les congés scolaires		Des stages sont mis en place en partenariat avec le Centre Social depuis fin 2020.
Etoffer l'offre d'instruments, pour proposer ou développer des instruments dits rares		Un professeur de trombone et euphonium a été embauché, ce qui a permis d'ajouter ces instruments au PDI et d'ouvrir une classe.
Utilisation d'outils numériques		Achat de tablettes mises à disposition des professeurs Achat d'une station de MAO qui permet de proposer des cours de MAO ou d'en intégrer en cours de FM
Création d'un studio d'enregistrement		Création du studio en 2018, qui sert en interne pour l'enregistrement des élèves.
Moyens et organisation		
Améliorer l'organisation de l'équipe de direction		L'organisation de l'équipe de direction a beaucoup évolué lors de la période précédente. Suite au départ de l'ancien directeur F. Bassier, de l'assistante Paies partie à la retraite et de l'assistante de direction, l'équipe bénévole et notamment l'ancienne présidente a pris en charge une partie de la gestion de l'école, puis la nouvelle organisation s'est mise en place en octobre 2024.
Intégrer le maximum de professeurs dans les projets		Tous les professeurs participent d'une manière ou d'une autre aux projets de l'école, suite à l'effort de management mis en place tout au long de l'année.
Aménagement du hall d'accueil		Un projet de réaménagement a été proposé mais le Covid a repoussé d'abord ce projet.
Améliorer la gestion administrative		La gestion administrative n'a cessé de progresser sur la période. Elle s'appuie désormais sur des sociétés de service RH et comptabilité.
Association		
Gestion de l'association		Un logiciel de gestion (iMuse) a été mis en place, qui permet la gestion administrative et pédagogique des adhérents. Le paiement par prélèvement mis en place en septembre 2024 simplifie et sécurise cet aspect.
Développer la communication		Communication interne : la communication interne a été améliorée grâce à la mise en place de réunions régulières et de temps d'échanges entre la direction et les professeurs. Communication avec les adhérents : améliorée grâce au logiciel iMuse qui

		permet l'envoi de mails ou de SMS (par exemple pour prévenir de l'absence d'un professeur), elle reste quand même perfectible. Communication externe : la mairie relaie les informations de concerts et d'inscriptions sur la commune. Par ailleurs, des comptes Instagram et Facebook permettent d'annoncer les concerts.
Construire des partenariats avec d'autres écoles à l'étranger		Ce sujet a été totalement abandonné. Il ne semble plus pertinent dans le contexte actuel.
Recherche de nouveaux systèmes de financement		Des essais de recherche de nouveaux financements ont été lancés, sans vraiment aboutir (sollicitation des commerçants d'Ecully par exemple). Les buvettes organisées par l'école, et notamment pour la Fête de la Musique de la Ville d'Ecully permettent de récolter quelques milliers d'euros.
Politique d'investissement		Les investissements avaient été gelés lors de la rédaction du précédent projet d'établissement. Ils ont pu reprendre sur la période et ont permis de maintenir et de faire progresser le parc matériel de l'école.

E. ORIENTATIONS

9. Objectifs généraux

L'association porte avant tout la conviction que la musique est un vecteur essentiel d'épanouissement personnel, accessible à tous sans distinction d'âge, de parcours ou d'origine. Notre mission est de garantir à chaque individu un accès à un enseignement artistique de qualité, respectueux des besoins spécifiques de chacun, afin de favoriser le développement des compétences techniques, la créativité et le plaisir de la pratique musicale.

a) Un apprentissage accessible et inclusif

L'un des objectifs majeurs de l'association est de rendre la musique accessible à tous, en promouvant la mixité sociale et en soutenant la diversité culturelle au sein du territoire d'Écully. À travers un accompagnement pédagogique adapté, nous encourageons chacun à se construire un parcours personnalisé, en tenant compte de sa singularité et de ses aspirations. Nous sommes convaincus que l'apprentissage musical est un levier puissant pour favoriser la cohésion sociale, le respect mutuel et le vivre-ensemble.

b) Jouer ensemble : un principe fondamental

L'association s'engage à offrir à tous ses membres la possibilité de pratiquer la musique en groupe, dans des formations variées et ouvertes à tous les niveaux. Du duo à l'orchestre, en passant par des ensembles ponctuels ou permanents, le répertoire proposé est riche et éclectique, allant des œuvres classiques aux musiques contemporaines. Ces pratiques collectives sont essentielles pour développer l'écoute, la coopération et la créativité, tout en renforçant la motivation des élèves et leur plaisir de jouer.

c) Une école au cœur de la vie culturelle locale

Au-delà de son rôle pédagogique, notre association s'inscrit activement dans l'animation culturelle de la ville d'Écully. Nous souhaitons renforcer la visibilité de l'école au-delà de ses murs, en participant à des événements, en collaborant avec les acteurs locaux et en valorisant le talent de nos élèves à travers des concerts et des projets artistiques. Notre ambition est de faire de l'école un acteur incontournable de la vie culturelle du territoire, ouvert et dynamique.

d) Faire face aux défis contemporains

Les récents bouleversements, notamment liés à la crise sanitaire, ont profondément modifié nos modes d'enseignement et nos relations avec les élèves. La nécessité d'intégrer des outils numériques et de repenser la pédagogie a été un défi majeur, qui continue d'influencer nos pratiques. Par ailleurs, la baisse des effectifs, la difficulté de recrutement des enseignants et le contexte économique fragile soulignent l'importance de consolider notre modèle associatif.

Dans ce contexte, notre association s'engage à être un lieu d'innovation pédagogique, de solidarité et de responsabilité sociale. Nous sommes attentifs aux enjeux d'égalité, d'inclusion et de respect

des droits culturels, qui façonnent aujourd’hui la vie des écoles de musique. Enfin, conscients des préoccupations environnementales grandissantes, nous intégrons progressivement la transition écologique dans nos réflexions et nos actions, notamment pour répondre aux contraintes économiques de nos membres et pour réduire notre impact.

10. Axe 1 – Le projet pédagogique

Le projet pédagogique définit les principes clés et le programme éducatif de notre école de musique. Il traduit concrètement la manière dont ces principes s’appliquent dans les activités et l’enseignement proposés chaque année.

Ce cadre sert de référence pour organiser les apprentissages, fixer les objectifs et choisir les méthodes adaptées. Il prend en compte l’individualité de chaque élève, quel que soit son instrument ou son style, en proposant un rythme personnalisé qui fait de l’élève un acteur engagé dans son parcours.

L’articulation entre les différentes disciplines — pratique instrumentale, collective, formation musicale, ateliers et concerts — est mise en avant. Par ces diverses situations pédagogiques, l’élève progresse dans ses compétences techniques et théoriques, développe son autonomie et apprend à s’auto-évaluer.

Notre école s’engage à offrir un enseignement musical de qualité, adapté et dynamique, visant à sensibiliser un large public, former des musiciens amateurs éclairés et autonomes, et accompagner ceux qui souhaitent poursuivre en conservatoire ou écoles supérieures.

a) L’enseignement de l’instrument

➤ Vision pédagogique, esthétiques et cursus

L’AEM vise à former des musiciens polyvalents, curieux et autonomes. L’accent est mis sur la maîtrise technique, l’approfondissement des bases communes, la culture musicale et la créativité.

L’équipe pédagogique travaille à favoriser les échanges entre les pôles acoustique et amplifié, élargissant ainsi les horizons musicaux des élèves par le croisement des esthétiques.

➤ Progression par cycles

Premier cycle : phase d’initiation, consolidation des bases techniques et musicales. L’élève découvre son instrument, stimule sa curiosité artistique, s’initie à l’improvisation et pratique le jeu en groupe.

Deuxième cycle : approfondissement des acquis et développement de l’autonomie. La pratique collective est centrale, affinant l’écoute, la création musicale et les techniques d’enregistrement. La créativité et l’oralité complètent l’enseignement instrumental individuel.

Ces deux cycles assurent une progression continue en technique, culture musicale, formation musicale et pratiques sociales, en plaçant le projet musical au cœur de l’apprentissage.

➤ Cours collectifs

Depuis 2019, en complément du cursus traditionnel composé de cours individuels d’instrument et de formation musicale (FM), des cours collectifs ont été proposés en petits groupes de trois élèves, intégrant la FM dans une plage de 45 minutes hebdomadaires.

Ce format collectif s'est avéré particulièrement efficace pour les musiques actuelles. En effet, la dynamique de groupe favorise l'interaction, la créativité et l'écoute mutuelle, des qualités essentielles à ce répertoire. De plus, l'apprentissage en petit groupe permet une progression adaptée et motivante, en particulier pour les débutants.

En revanche, ce dispositif s'est révélé moins adapté aux musiques classiques, où la maîtrise technique exige souvent un travail individuel plus intensif et précis. La rigueur technique nécessaire à ces instruments demande un accompagnement personnalisé que les cours collectifs ne peuvent pas toujours offrir.

A l'heure actuelle, ces formations en petits groupes sont destinées aux élèves débutants en musiques actuelles. À mesure qu'ils progressent, ces élèves intègrent le parcours traditionnel, comprenant des cours individuels et une formation musicale plus approfondie. Il est intéressant de noter que ces élèves issus des combos collectifs montrent une plus grande propension à participer aux ateliers et pratiques collectives lorsqu'ils deviennent adolescents, témoignant ainsi d'un engagement renforcé dans leur apprentissage musical.

b) La formation musicale

La Formation Musicale est un pilier fondamental de l'apprentissage musical au sein de notre école. En constante évolution, elle constitue un espace privilégié d'ouverture, de découverte, de création et de pratique, qui enrichit la progression globale des élèves.

➤ **Adaptation pédagogique et évolution du cursus**

Consciente des évolutions sociétales et des besoins spécifiques de chaque élève, l'équipe enseignante adapte sa pédagogie de manière flexible afin de favoriser l'autonomie et l'engagement personnel. Dans cette optique, une réflexion collective est engagée pour repenser les objectifs pédagogiques et faire évoluer le cursus. Une innovation majeure est l'introduction, dès le deuxième cycle, d'un projet personnel musical (PPM) qui encourage la créativité et l'expression individuelle au cœur de la formation.

➤ **Une organisation en deux cycles, centrée sur la pratique**

La FM s'organise en deux cycles, étroitement liés à la pratique instrumentale et collective. L'objectif principal est de mettre la théorie au service de la pratique musicale, en proposant aux élèves un apprentissage à la fois rigoureux et vivant. Ce parcours comprend notamment :

- Le travail du déchiffrage rythmique et harmonique, à l'écrit comme à l'oreille, pour développer la lecture et l'écoute musicale.
- L'analyse des structures musicales et des progressions harmoniques, afin d'approfondir la compréhension des œuvres étudiées.
- L'acquisition d'une culture musicale adaptée aux styles abordés, qui nourrit la sensibilité artistique des élèves.

➤ **Une pédagogie différenciée pour des situations concrètes**

Afin de rendre la formation accessible et stimulante, une pédagogie différenciée est mise en œuvre. Elle permet aux élèves de réinvestir les notions théoriques dans des contextes pratiques et motivants : compositions, arrangements, techniques d'enregistrement, et concerts. Cette approche favorise une meilleure assimilation des savoirs tout en valorisant la créativité.

➤ **Le deuxième cycle : approfondissement, jeu collectif et technique du son**

Le deuxième cycle marque une étape d'approfondissement où les élèves développent des compétences avancées à travers :

- Le jeu en groupe, qui instaure une dynamique collective essentielle au partage musical.
- La stimulation de la créativité par le biais d'outils théoriques et pratiques.
- Le travail à l'oreille, crucial pour la musicalité et l'adaptabilité.
- L'approfondissement de l'harmonisation (gammes, accords, modes, transpositions) pour enrichir leur vocabulaire musical.

➤ **Intégration des bases de la production musicale**

Dans un souci d'ouverture vers les nouvelles pratiques musicales, la formation intègre également les bases de la production musicale :

- Compréhension du matériel et des logiciels professionnels, tels que Logic Pro.
- Techniques d'enregistrement, prise de son et mixage, pour appréhender les processus techniques.
- Création de compositions originales, en utilisant boucles, samples et instruments virtuels.
- Travail collaboratif entre classes, favorisant les échanges et la mutualisation des compétences.

➤ **Mise en pratique au studio d'enregistrement**

Le studio d'enregistrement de l'école constitue un espace unique où les élèves peuvent mettre en œuvre leurs connaissances dans un cadre pédagogique, technique et artistique. Il offre une expérience concrète et complète du processus de production musicale, renforçant ainsi la compréhension et la maîtrise des outils.

c) Les pratiques d'ensemble

Les pratiques collectives occupent une place centrale dans la formation musicale. Elles représentent bien plus qu'une simple mise en application des compétences individuelles : elles sont un véritable catalyseur d'épanouissement artistique, social et pédagogique.

➤ **Favoriser la cohésion et le partage**

Jouer en groupe apprend aux élèves à écouter les autres, à ajuster leur jeu en fonction des besoins de l'ensemble, et à développer un sens aigu de la coopération. Ces compétences sociales sont indispensables à la construction d'un musicien complet, capable d'intégrer un projet commun.

L'école propose une large palette d'ensembles adaptés à tous niveaux et âges, tels que :

- Orchestres (1er et 2e cycle), où les élèves découvrent la richesse des grands répertoires symphoniques et développent la rigueur collective.
- Orchestre adolescent-adulte, qui favorise la continuité et l'intégration dans un cadre intergénérationnel.
- Fanfare et Atelier Jazz, qui permettent d'aborder des esthétiques musicales spécifiques, mettant en valeur l'improvisation, la dynamique et la créativité.
- Chorales enfant et adulte, offrant un espace de pratique vocale et de sensibilisation aux harmonies vocales.

- Ensemble musique ancienne, qui ouvre les élèves à des répertoires historiques et des pratiques spécifiques.
- Ateliers musiques actuelles et ensembles éphémères, qui encouragent l'expérimentation, la spontanéité et la collaboration interdisciplinaire.

➤ **Développer l'autonomie et la confiance**

La pratique collective engage les élèves dans des expériences de scène, où la responsabilité individuelle rejoint l'engagement collectif. Cette dynamique renforce la confiance en soi et l'autonomie, en particulier lorsque les musiciens doivent prendre des initiatives, écouter les autres et gérer leur propre part dans la réussite du groupe.

d) Les examens

Les examens ne sont pas obligatoires mais restent un outil clé d'évaluation. Ils permettent de reconnaître les progrès et d'assurer la cohérence du parcours au sein des cycles.

Après consultation entre professeur, élève et parents, un examen est organisé à la fin de chaque cycle devant un jury interne. Les auditions et concerts servent également d'auto-évaluations formatrices.

Les programmes sont alignés avec ceux de la FFEA et de la CEMF pour garantir une harmonisation des niveaux avec d'autres écoles spécialisées.

e) Auditions et concerts

La diffusion publique fait partie intégrante de la pédagogie. Auditions, concerts, spectacles et master classes permettent à l'élève d'être acteur sur scène ou spectateur, stimulant sa curiosité et enrichissant son parcours culturel.

Les élèves participent aussi aux concerts organisés localement, renforçant leur engagement dans la vie culturelle du territoire.

f) Pistes d'amélioration

Pour continuer à faire évoluer la qualité de notre enseignement et répondre toujours mieux aux besoins des élèves, plusieurs pistes d'amélioration ont été identifiées.

➤ **Introduction d'un projet personnel musical (PPM) dès la première année du deuxième cycle de formation musicale**

Le projet personnel musical encourage l'élève à s'approprier son apprentissage en développant un travail créatif et autonome, centré sur ses goûts et ses aspirations. Dès la première année du deuxième cycle, le PPM permettrait de valoriser la singularité de chaque parcours et de renforcer l'engagement personnel. Ce dispositif offre un cadre formalisé pour l'expression artistique, tout en intégrant les compétences techniques et théoriques acquises.

➤ **Harmonisation et consolidation de la formation musicale au premier cycle**

La formation musicale (FM) étant un pilier fondamental, il est crucial d'harmoniser les contenus et méthodes afin d'assurer une progression cohérente entre les professeurs et les cursus. Cela garantira que tous les élèves acquièrent les bases nécessaires pour aborder sereinement les cycles suivants, tout en développant une culture musicale solide et adaptée à leurs esthétiques.

➤ **Mise en place d'un pré-orchestre à cordes dès la deuxième année du premier cycle**

Le pré-orchestre permettrait aux jeunes élèves d'intégrer très tôt la pratique collective, élément clé du développement musical. En favorisant la socialisation et l'écoute, cette étape préparatoire facilite la transition vers l'orchestre classique et instaure un cadre où les notions techniques et musicales prennent sens dans un contexte partagé. Cela renforcerait la cohésion entre élèves débutants et stimulerait leur motivation.

➤ **Renforcement des projets éphémères**

Les projets éphémères (ateliers, sessions de création, collaborations ponctuelles) offrent aux élèves l'opportunité de se confronter à des expériences nouvelles, stimulantes et souvent interdisciplinaires. Leur renforcement encouragera la créativité collective, la flexibilité et la curiosité, tout en dynamisant la vie de l'école et son ouverture vers l'extérieur.

➤ **Encouragement des échanges entre esthétiques**

La diversité des styles musicaux est une richesse que l'école souhaite promouvoir activement. Encourager les échanges entre pôles acoustique et amplifié, par des projets communs, favorise l'ouverture d'esprit des élèves, l'innovation artistique et le dépassement des clivages traditionnels. Cela enrichit aussi les compétences techniques et la compréhension globale de la musique.

➤ **Assurer la participation active de tous aux concerts et auditions**

La scène est un espace d'apprentissage incontournable. Veiller à ce que tous les élèves participent régulièrement aux concerts et auditions renforce leur confiance, leur engagement et leur sens de la responsabilité. Ces expériences sont aussi essentielles pour l'évaluation, la motivation et la consolidation des acquis.

➤ **Création d'une bibliothèque pédagogique**

La mise en place d'une bibliothèque dédiée aux partitions et ouvrages pédagogiques constitue un outil essentiel pour enrichir les ressources accessibles à nos enseignants et élèves. Cela favorisera l'autonomie des élèves dans leur travail personnel, facilitera la préparation des cours et encouragera la découverte de répertoires variés, contribuant ainsi à élargir leur culture musicale.

11. Axe 2 – Le positionnement de l'AEM sur le territoire

a) Rayonnement culturel : une mission territoriale majeure à promouvoir

L'AEM dépasse sa fonction première d'espace d'apprentissage et de pratique artistique pour s'imposer comme un véritable levier de valorisation culturelle du territoire. Elle participe activement à la création de lien social par le biais de la musique, en prenant en charge :

- La mise en place d'interventions ciblées en milieu scolaire, visant à démocratiser l'accès à l'art et à la culture, tout en créant des ponts entre les générations et les communautés.
- La promotion de la diversité des expressions culturelles, ainsi que la multiplicité des modes d'accès et de participation à la vie culturelle locale.

Dans cette dynamique, le projet d'établissement intègre une volonté claire de partage et de diffusion culturelle, tout en développant des partenariats solides avec les acteurs du territoire. Ces actions visent à élargir la visibilité des propositions pédagogiques et artistiques de l'école, et s'inscrivent pleinement dans deux objectifs essentiels :

- Continuer à s'impliquer activement dans l'animation culturelle de la ville d'Écully, en renforçant la présence et la notoriété de l'école au-delà de ses locaux.
- Favoriser la mixité sociale sur le territoire grâce à l'apprentissage musical, outil puissant d'inclusion.

b) Partenariats territoriaux : des collaborations au cœur de la démarche

L'AEM (Association d'École de Musique) développe et entretient un réseau de partenariats diversifiés qui contribuent à la démocratisation de l'accès à l'enseignement musical. Ces collaborations touchent plusieurs publics et espaces du territoire. Elles demandent un fort investissement en temps d'organisation (équipe de direction et professeurs) et nécessite un financement extérieur partiel ou total.

➤ **La municipalité**

L'AEM cultive un lien privilégié avec la mairie d'Écully. Une convention pluriannuelle est signée qui régit les droits et devoirs des deux partenaires. Plusieurs projets en lien avec la ville sont décrits dans cette convention (animation des cérémonies par exemple).

➤ **Médiathèque et écoles publiques et privées**

Depuis 2021, un projet mené dans les locaux de la Médiathèque d'Écully, répartis entre le centre-ville et le quartier des Sources, implique deux professeurs intervenant auprès des classes de CE2. Environ 150 élèves participent à un cycle de découverte musicale autour d'œuvres emblématiques telles que Le Carnaval des Animaux ou Pierre et le Loup. Ce dispositif original encourage les enfants à devenir acteurs et créateurs, en manipulant divers instruments (violon, flûte, percussions, trompette, trombone). Ce projet enrichit considérablement l'offre culturelle locale et sensibilise les jeunes à la pratique musicale.

Ce projet est financé par l'AEM et la Mairie.

➤ **Collèges Laurent Mourguet et Sacré Cœur**

Depuis 2023, l'AEM anime un atelier hebdomadaire dédié aux musiques actuelles au collège Laurent Mourguet, basé sur une pédagogie active centrée sur la pratique instrumentale directe, avec une extension prévue en 2024. Par ailleurs, au collège Sacré Cœur, l'école intervient dans le cadre d'un Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI) auprès des classes de 4ème, touchant environ 180 élèves sur six semaines. Ce projet développe les compétences d'écriture, d'interprétation et de création sonore, mêlant musique et expression artistique.

Ce projet est financé par l'AEM et le Pass Culture. Il est reconduit pour l'exercice 2025-2026 mais la baisse du montant du Pass culture remet en cause le maintien du projet.

➤ **Centre Social – Atelier Music Art et stages**

Depuis 2020, un atelier hebdomadaire de création collective anime le Centre Social, associant écriture de textes dans un style urbain, techniques modernes telles que le beat-box et le live looping, et aboutissant à deux concerts annuels. Pour renforcer ce partenariat, l'école organise également trois stages durant les vacances scolaires en partenariat avec le Centre Social, accueillant environ 45 élèves au total. Ces stages favorisent la mixité sociale et la création musicale collective, participant ainsi à l'inclusion culturelle sur le territoire. Les spectacles montés lors de ces stages sont programmés lors des concerts et du Festival du Printemps.

Ce projet est financé par l'AEM, le Centre Social et la Métropole.

➤ **Collaboration avec d'autres écoles de musique**

L'AEM travaille en synergie avec plusieurs écoles voisines pour encourager les échanges entre élèves et mutualiser les ressources techniques, à travers des initiatives telles que les master-classes Jazz Day, des concerts communs, et un orchestre itinérant intercommunal. Ces actions renforcent la dynamique collective au sein du territoire et enrichissent l'offre musicale.

➤ **Lieux de diffusion : des espaces pour valoriser la création et la pratique**

L'AEM a la chance de pouvoir avoir accès à différents lieux de la ville pour accueillir ses activités et événements, contribuant ainsi à leur dynamisation :

- Le Centre Culturel d'Écully, avec sa salle de spectacle, sa salle de conférence et son esplanade, constitue un espace privilégié pour les concerts et manifestations culturelles.
- L'Espace Ecully qui accueille le Festival du Printemps
- Les Médiathèques du centre-ville et du quartier des Sources offrent des cadres conviviaux et accessibles pour les activités de médiation culturelle et les rencontres artistiques.
- Le centre-ville d'Écully, avec ses espaces publics, est un terrain d'expression et de diffusion privilégié.

Historiquement, l'AEM s'investit aussi dans des actions intercommunales, participant à des concerts communs avec plusieurs écoles de musique des communes voisines telles que Saint-Genis-les-Ollières, Tassin-la-Demi-Lune, Collonges-au-Mont-d'Or, Dardilly, Albigny, Limonest, Champagne-au-Mont-d'Or et Saint-Didier-au-Mont-d'Or. Ces collaborations renforcent le maillage culturel régional et permettent une plus grande visibilité des pratiques musicales locales.

c) Pistes d'amélioration

Afin de consolider, d'enrichir et de pérenniser ces actions, plusieurs pistes d'amélioration ont été identifiées. Elles visent à structurer davantage les partenariats existants, à ouvrir de nouvelles collaborations et à renforcer la lisibilité des actions de l'école dans l'espace public. Ces orientations répondent aussi à une logique de professionnalisation des pratiques, de cohérence pédagogique, et de meilleure valorisation des projets menés auprès des partenaires institutionnels.

➤ **Pérenniser les partenariats existants**

De nombreux projets menés par l'AEM (interventions scolaires, ateliers en médiathèque, actions avec le centre social...) reposent actuellement sur des accords oraux ou des arrangements informels. Pour sécuriser ces initiatives dans la durée, il est essentiel de mettre en place des conventions pluriannuelles avec les structures partenaires. Cela permettrait :

- De clarifier les objectifs pédagogiques, les moyens mobilisés et les rôles de chacun.
- D'assurer la continuité des interventions dans le temps, même en cas de changement de direction ou de personnel.
- D'inclure des bilans réguliers pour évaluer l'impact des actions menées et les faire évoluer.

- De mieux valoriser ces projets auprès des financeurs (collectivités, mécènes), en démontrant leur ancrage durable et leur utilité sociale.

➤ **Développer de nouveaux partenariats avec des structures sociales, médico-sociales et culturelles**

L'AEM pourrait élargir son impact en s'ouvrant à d'autres publics, notamment ceux qui sont éloignés de l'offre culturelle traditionnelle. De nouveaux partenariats pourraient être envisagés avec :

- Les EHPAD ou maisons de retraite, à travers des concerts participatifs, des ateliers intergénérationnels ou des projets de mémoire musicale.
- D'autres associations culturelles locales (danse, théâtre, arts plastiques...) dans une logique de pluridisciplinarité.

Ces collaborations permettraient non seulement d'élargir les missions de l'école dans une perspective d'utilité sociale, mais aussi de renforcer le maillage culturel local autour de projets fédérateurs.

➤ **Favoriser les passerelles entre les ateliers périscolaires et l'offre régulière de l'école**

Une réflexion pourrait être menée sur l'accueil d'élèves issus des projets scolaires ou des stages dans les parcours traditionnels de l'AEM. Un accompagnement pédagogique et financier spécifique (tarifs progressifs, prêt d'instruments) faciliterait ces transitions.

➤ **Varier les esthétiques, le dimensionnement des projets, les lieux de restitution pour enrichir l'expérience des adhérents**

➤ **Structurer les événements en lien avec les partenaires comme des temps forts annuels**

Le Festival du Printemps, les concerts en centre-ville ou dans les médiathèques sont de véritables vitrines du travail mené avec les partenaires (écoles, centres sociaux, autres établissements musicaux).

En renforçant la communication autour de ces événements, l'AEM valorise son rôle dans la vie culturelle locale et attire de nouveaux publics et adhérents.

➤ **Soutenir la création de projets communs avec les écoles de musique voisines**

L'orchestre itinérant intercommunal organisé en 2025 est une initiative prometteuse. Il pourrait servir de modèle reproductible sur d'autres thématiques (chorales, musiques actuelles, musique ancienne...).

12. Axe 3 – L'organisation et le fonctionnement

La réorganisation de l'équipe de direction, initiée en 2023, a permis à l'école de musique de mieux structurer son fonctionnement interne et d'optimiser ses processus administratifs. Dans cette optique, l'association s'est professionnalisée en confiant les missions clés telles que la comptabilité, la gestion de la paie et les ressources humaines à des cabinets externes spécialisés. Cette évolution a renforcé la fiabilité et la rigueur de la gestion, tout en libérant du temps pour se concentrer davantage sur les projets pédagogiques et culturels.

Cette dynamique d'amélioration continue répond aux évolutions du contexte associatif, aux attentes croissantes des élèves et de leurs familles, ainsi qu'aux enjeux environnementaux actuels.

a) Optimisation administrative et gestion associative

Pour renforcer l'efficacité et la cohérence du fonctionnement de l'école, plusieurs pistes d'amélioration sont envisagées au niveau administratif :

- Renforcer la proximité et la communication avec les membres de l'association. Il s'agit de développer un dialogue régulier et transparent avec les adhérents, enseignants, élèves et familles, afin de mieux répondre à leurs attentes, d'encourager leur implication et de favoriser un esprit d'appartenance à la communauté musicale.
- Sécuriser la gestion des ressources humaines et financières. La mise en place de procédures claires et rigoureuses permettra de garantir la conformité légale, d'assurer une gestion saine et transparente des budgets, et de stabiliser les relations avec le personnel. Cela contribuera à la pérennité de l'école et à la confiance des partenaires.
- Simplifier et moderniser les démarches d'inscription. L'objectif est de rendre les processus administratifs plus accessibles, notamment par la digitalisation des inscriptions, pour fluidifier l'accueil des nouveaux élèves et faciliter le suivi administratif pour les familles et les équipes.
- Diversifier les sources de financement. Pour soutenir le développement des projets et garantir l'accessibilité à tous, il est essentiel d'explorer des financements variés : subventions, mécénat, crowdfunding, partenariats privés, permettant ainsi de renforcer l'autonomie financière de l'association.

b) Une gestion budgétaire rigoureuse et proactive

Dans un contexte économique tendu, marqué par l'inflation, la baisse de la natalité et les répercussions des crises successives (sanitaires, sociales et politiques), l'école de musique doit adapter son modèle de fonctionnement pour maintenir la qualité de ses services tout en assurant sa viabilité financière. La diminution du nombre d'adhérents observée ces dernières années a un impact direct sur l'équilibre budgétaire de l'association, notamment sur le volume horaire des enseignants.

Face à ces défis, l'AEM a renforcé sa stratégie de pilotage budgétaire. L'accompagnement par un cabinet comptable a permis la mise en place d'une comptabilité analytique, outil précieux pour construire des budgets prévisionnels détaillés et assurer un suivi régulier des dépenses et des recettes. Cette professionnalisation permet de prendre des décisions éclairées, d'anticiper les difficultés et de préserver la stabilité des emplois.

Dans cette logique, plusieurs leviers d'action sont mobilisés :

- Le développement des cours collectifs, en particulier pour les débutants, permet de proposer une première approche musicale plus accessible, tant pédagogiquement que financièrement. Ces formats allégés, souvent plus ludiques, encouragent la découverte sans l'exigence immédiate d'un parcours intensif, tout en réduisant les frais d'inscription pour les familles.
- L'élargissement de l'offre d'ateliers et d'ensembles répond à une double ambition : fidéliser les élèves en fin de cycle en leur proposant une pratique musicale continue, et attirer un nouveau public, notamment adulte, souvent motivé par le plaisir de jouer en groupe. Ces pratiques collectives favorisent également la mixité des âges et des niveaux. L'objectif est de remplir les ensembles en tenant compte des tailles des salles de répétition et de spectacle.

- La valorisation des animations musicales sur le territoire constitue un autre axe de développement. Encadrées par des enseignants, ces interventions (comme celles réalisées en 2024 lors de la journée des commerçants d'Écully ou la fête annuelle du Tennis Club) sont rémunérées par les organisateurs. Elles génèrent ainsi des heures supplémentaires pour les professeurs tout en renforçant la visibilité de l'école. Plusieurs nouveaux adhérents indiquent chaque année avoir rejoint l'établissement après avoir assisté à une prestation d'élèves en public.

c) Amélioration des infrastructures et des locaux

La qualité des espaces dédiés à la pratique musicale est un facteur clé pour le confort, la motivation et l'efficacité des enseignements. Deux axes d'amélioration prioritaires sont identifiés :

- Aménagement permanent du studio d'enregistrement dans les salles du sous-sol. L'installation d'un studio fonctionnel et équipé de manière durable favorisera les activités liées à la création musicale, à la production et aux techniques du son. Ce lieu dédié sera un outil pédagogique précieux pour les élèves, notamment dans l'apprentissage des musiques actuelles et de la production musicale.
- Création d'une parthothèque dans la salle 14. La mise à disposition d'une bibliothèque de partitions organisée permettra de faciliter l'accès aux ressources musicales pour les élèves et enseignants.
- Aménagement du hall d'accueil. Ce grand espace vitré, visible depuis l'extérieur, n'a jamais été aménagé. Il est pourtant fréquenté par les élèves en attente de leurs cours et par les accompagnants. Un piano numérique équipé d'un casque est installé en libre-service et est très utilisé par les usagés. Nous envisageons l'aménagement de cet espace pour accueillir des expositions en lien avec la musique (travaux écrits des élèves, bornes pour écouter les productions des enseignants, mini-concerts, espace gouter...).

d) Engagement en faveur du développement durable

Consciente des enjeux écologiques actuels, l'AEM souhaite intégrer des pratiques écoresponsables dans son fonctionnement quotidien :

- Sensibilisation des utilisateurs à la réduction de la consommation énergétique. Une campagne régulière d'information sera menée pour encourager l'extinction systématique des lumières et appareils électroniques dans les salles après usage, contribuant ainsi à diminuer l'empreinte énergétique.
- Installation de dispositifs de tri sélectif des déchets. La mise en place de poubelles spécifiques permettra de faciliter le recyclage et de sensibiliser élèves, familles et personnel à la gestion responsable des déchets.
- Promotion du covoiturage pour les déplacements liés aux concerts et activités hors les murs. En favorisant le partage des trajets, l'école encourage la réduction des émissions de CO2 et renforce la convivialité entre participants.

- Mise en place d'une prime à la mobilité douce. Pour inciter les enseignants, élèves et familles à privilégier les modes de transport écologiques (vélo, marche, transports en commun), une aide ou une reconnaissance spécifique sera étudiée et proposée.

13. Axe 4 – La vie associative

Depuis 2018, un constat récurrent s'impose : la participation des adhérents à la vie associative de l'école de musique demeure limitée. Si les élèves et leurs familles se montrent assidus aux cours et présents lors des auditions qui les concernent, peu s'impliquent dans les actions collectives, les événements ou le fonctionnement de l'établissement au-delà de la pratique instrumentale.

L'objectif est de redonner toute sa place à l'association, non plus seulement comme un support administratif ou logistique, mais comme une force vivante, dynamique et fédératrice, porteuse de sens et de projets. Renforcer l'implication des adhérents, valoriser les bénévoles, développer une communication efficace et construire une identité associative forte permettront à l'école de musique de s'inscrire durablement dans le tissu local tout en cultivant un esprit collectif et engagé.

a) Faire connaître l'association et ses missions, recruter de nouveaux bénévoles

Une priorité consiste à accroître la visibilité de l'association auprès des adhérents, du grand public et des acteurs locaux. Il s'agit de valoriser son rôle essentiel dans la vie de l'école et de créer un lien fort entre les usagers et la structure associative. Plusieurs actions sont envisagées :

- Accueillir les nouveaux adhérents : un accueil personnalisé et chaleureux des nouveaux élèves et de leurs familles (temps conviviaux, réunions d'information, livret d'accueil) favorisera un premier contact positif avec l'association. Ce moment d'accueil sera également l'occasion de présenter le fonctionnement associatif et d'encourager la participation de chacun à la vie démocratique, notamment à travers la présence aux assemblées générales.
- Poursuivre les actions locales : la participation à des événements culturels ou associatifs d'Écully (buvettes, animations, partenariats) permet de faire connaître l'école, de renforcer sa présence dans la commune et de générer des ressources.
- Créer un Conseil d'Administration des jeunes : impliquer les élèves les plus investis dans une instance consultative permettra de donner la parole à la jeunesse, de recueillir leurs propositions et de favoriser le lien entre les élèves et le CA.
- Structurer et dynamiser l'équipe de bénévoles : constituer des équipes dédiées à l'organisation des événements (logistique, installation, accueil du public) encouragera la cohésion et l'esprit d'entraide. Des groupes-projets, coordonnés par le CA, pourront être créés autour d'initiatives spécifiques : bourse aux instruments, aménagement des espaces, dîner annuel, création du livret d'école, etc.
- Renforcer les partenariats locaux : développer des liens avec les associations d'Écully (sportives, culturelles, éducatives) pour participer à leurs événements avec des ensembles de l'école (chorales, fanfare, groupes). L'objectif est d'accroître la visibilité de l'école et de favoriser de nouvelles adhésions.

- Échanger avec d'autres associations musicales de l'Ouest lyonnais : ces rencontres permettront de partager des expériences, de mutualiser des ressources et de développer des projets communs.

b) Renforcer les outils de communication

La communication est un levier essentiel pour informer, fédérer et valoriser les actions menées. Ces initiatives pourront constituer une base solide pour une éventuelle professionnalisation de la communication, déjà envisagée dans le précédent projet d'établissement.

Actions proposées :

- Relancer une newsletter à destination des adhérents pour diffuser régulièrement des informations sur la vie de l'école, les projets en cours et les événements à venir, tout en valorisant les bénévoles et en suscitant de nouvelles vocations.
- Créer un comité communication composé de bénévoles et d'élèves motivés, chargé de soutenir la communication interne et externe de l'association en lien avec l'équipe de direction.

c) Favoriser la pratique musicale en dehors des cours

Pour renforcer l'implication des adhérents et nourrir leur motivation, l'association souhaite encourager la pratique musicale en dehors du cadre strict des cours et auditions :

- Pérenniser les scènes ouvertes : ces rendez-vous conviviaux offrent à tous les élèves la possibilité de se produire dans un cadre bienveillant, de partager leur musique et de créer du lien.
- Mettre à disposition des créneaux de répétition : l'ouverture de salles en dehors des horaires d'enseignement permettra aux élèves ou groupes constitués de répéter en autonomie, favorisant ainsi l'émergence de projets musicaux personnels ou collectifs et l'autonomie artistique.

14. Tableau récapitulatif de suivi des axes du projet d'établissement

Axe / Domaine	Objectifs principaux	Actions prévues	Responsables / acteurs impliqués
Axe 1 – Projet pédagogique	Offrir un enseignement musical de qualité, adapté et inclusif	- Maintenir la progression par cycles- Intégrer le projet personnel musical (PPM) dès le 2e cycle- Harmoniser la formation musicale du 1er cycle- Créer un pré-orchestre à cordes- Renforcer les projets éphémères et les échanges entre esthétiques- Assurer la participation de tous aux concerts et auditions	Direction, professeurs
	Développer les pratiques collectives et la scène	- Création de nouveaux ensembles (pré-orchestre, ateliers, musiques actuelles)- Organisation régulière d'auditions et de concerts	Direction, professeurs
	Favoriser la créativité et l'autonomie	- Introduction du travail en studio et de la production musicale- Utilisation de Logic Pro et techniques d'enregistrement	Professeurs de FM, MAO, musiques actuelles
Axe 2 – Positionnement sur le territoire	Renforcer le rayonnement culturel local	- Participation accrue aux événements d'Écully (Festival du Printemps, médiathèques, etc.)- Visibilité dans les espaces publics	Direction, CA, professeurs
	Structurer et pérenniser les partenariats	- Formaliser des conventions pluriannuelles (écoles, centre social, médiathèque, collèges)- Développer de nouveaux partenariats (EHPAD, associations culturelles locales)	Direction, CA, partenaires institutionnels
	Favoriser la mixité et l'inclusion	- Passerelles entre ateliers périscolaires et cursus AEM- Tarifs progressifs, prêt d'instruments	Direction, enseignants, Mairie

Axe / Domaine	Objectifs principaux	Actions prévues	Responsables / acteurs impliqués
Axe 3 – Organisation et fonctionnement	Mutualiser et collaborer à l'échelle intercommunale	- Projets communs avec écoles voisines (orchestre itinérant, chorales, ateliers MA)- Échanges pédagogiques	Direction, professeurs
	Professionnaliser la gestion associative	- Externalisation de la comptabilité et RH- Mise en place de procédures internes (budget, paie, communication interne)	Bureau, cabinet comptable, direction
	Moderniser l'administration et faciliter l'accès	- Digitalisation des inscriptions- Communication régulière avec les adhérents	Direction, CA
	Diversifier les ressources financières	- Développement du mécénat et crowdfunding- Valorisation des animations musicales rémunérées	CA, direction, enseignants
	Améliorer les infrastructures	- Aménagement du studio d'enregistrement- Création d'une parthothèque- Réaménagement du hall d'accueil	Direction, CA, Mairie
Axe 4 – Vie associative	Intégrer le développement durable	- Tri sélectif, sensibilisation, mobilité douce, covoiturage	Tous
	Renforcer l'implication des adhérents	- Accueil des nouveaux adhérents- Création d'un Conseil des jeunes- Structuration d'une équipe de bénévoles	CA
	Valoriser et dynamiser la vie associative	- Organisation de temps conviviaux (repas, bourse aux instruments, événements)- Collaboration avec associations locales	CA
	Améliorer la communication associative	- Relance de la newsletter- Création d'un comité communication	CA
	Favoriser la pratique libre	- Pérenniser les scènes ouvertes- Mise à disposition de créneaux de répétition autonomes	CA